



Séance plénière du 25 juin 2018

**PASS POUR LES JEUNES EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu la lettre de saisine du président du Conseil régional en date du 8 juin 2018,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 12 et 13 juin 2018,

Vu l'avis du bureau en date du 18 juin 2018,

Madame Caroline AUGER, rapporteure entendu :

DELIBERE

Le CESER est attentif à la question de la jeunesse, comme en témoignent le rapport « Bien vivre son logement : le logement des jeunes et des personnes âgés » adopté fin 2017 ou le travail de 2010 « Être jeune en région Centre ». Comme il l'a indiqué dans sa contribution au SRADDET d'avril 2018, « dans une société vieillissante, la Région doit déterminer quelle place elle souhaite accorder aux jeunes ». Ainsi, le CESER salue le rapport présenté et apporte des éléments de réflexion sur le Pass

jeunes. Dans ce même avis, le CESER propose une contribution en amont de la politique jeunesse attendue pour l'automne.

### **AVIS SUR LA PLATEFORME PASS JEUNES**

Le CESER salue la démarche du Conseil régional en direction des jeunes, ainsi que sa volonté de s'adresser à l'ensemble des jeunes, quel que soit leur statut. Cet outil devra améliorer la lisibilité des droits ouverts, tout en allant plus loin, notamment en faisant avec les jeunes (et pas uniquement pour les jeunes).

Néanmoins, pour que cette initiative réussisse, cela nécessite deux conditions préalables :

- être connue de tous (les jeunes, les parents des jeunes et les acteurs jeunesse) ;
- et associer largement les acteurs définissant les politiques jeunesse ou intervenant auprès des jeunes.

#### **L'enjeu de diffusion**

L'enjeu de diffusion demeure essentiel. Certains publics comme les lycéens, apprentis ou étudiants seront relativement faciles à toucher. Cela sera plus délicat pour les jeunes éloignés du système de formation ou de toute structure d'information. Pour certains jeunes, il reste difficile de pousser une porte « institutionnelle » ou perçue comme telle ; cela nécessitera d'aller à leur rencontre dans l'ensemble de leurs lieux de vie (lieux de formation, d'hébergement, entreprises, associations, manifestations culturelles, sportives ou festives...).

Cette large information devra se faire sur la durée et lorsque l'outil sera opérationnel et à même de fournir des propositions à la hauteur de ses ambitions. En effet, si le lancement s'effectue alors que la plateforme n'est pas à la hauteur, les jeunes, déçus, n'y retourneront pas et se chargeront de sa publicité.

Il faudra aussi clarifier le public jeune concerné dans la communication qui sera faite : les jeunes seront les premiers communicants une fois la dynamique lancée (par le bouche à oreille). Il faut donc que la tranche d'âge ou le public concerné apparaisse de manière plus claire car cela constituera la première approche : « J'ai 26 ans, j'y ai le droit ? » « Oui ... mais ça dépend... ».

#### **L'enjeu d'une jeunesse acteur du dispositif et non simple consommateur**

Le jeune n'est pas uniquement un consommateur : l'enjeu est bien identifié mais sa déclinaison n'est pas suffisamment claire. Comme l'indique le rapport de la Région en faisant référence aux jeunes, « il est tout aussi essentiel [...] de leur laisser la possibilité d'être acteurs ... ». Ainsi, la plateforme aura tout intérêt à cultiver le goût du collectif en encourageant et en animant la proposition de bons plans par les jeunes eux-mêmes. De même, la culture ne doit pas être vue simplement sous le prisme de la consommation ; on doit pouvoir offrir la possibilité au jeune de passer du rôle de spectateur à celui d'acteur.

Par ailleurs, la notion d'engagement sera à préciser car elle peut être large (engagement associatif, dans des missions civiques, humanitaires, dans des parcours de vie,...). La Région a bien conscience que l'engagement ne se décrète pas en mode descendant, mais qu'il se cultive pour donner envie et

confiance. Il y a nécessité à amplifier les animations de terrain suscitant le pouvoir d'agir des jeunes pour leur donner ensuite envie de répondre à des propositions d'engagement référencées sur le pass Yep's.

Les propositions d'engagement devront également être présentées comme des bons plans et non pas reléguées dans une catégorie à part. Le comité de validation des propositions faites aux jeunes et par les jeunes devra veiller à la nature des engagements proposés. Le réseau CRAJEP des acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire devrait avoir une place et une voix réelle au sein de ce comité.

### **L'enjeu d'associer tous les acteurs « des » jeunes en région**

Le premier objectif de cette plateforme doit être de faciliter l'accès à l'information et à l'ensemble des droits. L'information doit donc dépasser le cadre d'intervention de la collectivité, les dispositifs du Conseil régional ne couvrant pas tous les droits et tout ce dont les jeunes ont besoin. Pour se faire, cette initiative doit donc se coordonner avec l'ensemble des acteurs et des initiatives existantes (par exemple, les « Promeneurs du net », ou la « Boussole des droits », projets respectivement développés par la Caisse Nationale d'Allocation Familiale et l'État). Il faudra donc prévoir une association large des différents réseaux associatifs, des collectivités territoriales, des services de l'État,... Le système mis en place doit s'orienter vers une gouvernance partagée afin de bien fonctionner. Il faudra être vigilant à la place laissée à chacun pour une association réelle de tous les acteurs et non pas seulement une concertation avec l'ajout de quelques vignettes sur le portail.

### **L'animation de la plateforme**

L'animation se pose sur plusieurs plans :

- informer et inscrire sur la plateforme les jeunes ;
- alimenter les bons plans géolocalisés ;
- avoir un site à la pointe de l'information, alors que de nombreux domaines évoluent régulièrement ;
- avoir une interface active.

Le processus de validation des droits doit pouvoir se faire par des acteurs multiples ; il ne faut pas se restreindre ! L'interface ne devra pas être que descendante, avec la possibilité laissée aux jeunes de poser des questions ; le système de réponse devra être performant (réponse adéquate et délai).

L'animation d'un dispositif et la coordination entre les acteurs (institutionnels, associatifs) est trop souvent minorée au regard du développement informatique et de la communication, alors que c'est bien cette coordination qui fera la réussite de cette initiative ambitieuse. A titre d'exemple, les bons plans géolocalisés demandent une réelle animation de territoire. Aujourd'hui cet aspect ne semble pas prêt.

Que ce soit pour la diffusion du dispositif auprès des jeunes ou l'alimentation de bons plans géolocalisés à la hauteur des ambitions posées, il est essentiel que la Région ait des relais dans les territoires. Les associations concernées ont été insuffisamment associées jusqu'alors dans le montage du pass Yep's.

### **Des sujets à compléter ou aborder**

Même si la plateforme sera évolutive, le rapport semble avoir minoré voire oublié certaines thématiques essentielles. De même, le choix des critères pour les offres présentées est déterminant mais il ne doit pas exclure des propositions territoriales diversifiées ou fortement restreindre des propositions dans des territoires moins dotés.

Ainsi, il y a peu d'éléments sur la question de l'emploi et de la formation, alors que cela constitue la principale préoccupation des jeunes aujourd'hui. La santé, en termes d'accès aux soins et de prévention, devra aussi être un volet de la plateforme. En outre, l'accès à la pratique sportive ou culturelle, et pas simplement la participation à des événements ou spectacles, n'est pas mentionné. Par ailleurs, à l'heure de l'hyper connexion et des « fake news », la culture et le traitement de l'information semblent indispensables afin d'accompagner les jeunes vers une citoyenneté responsable. Enfin, il pourrait être référencé des propositions relevant du tourisme social et solidaire (départ en vacances ou accueil de jeunes venant d'une autre région ou d'un autre pays) avec le but d'enrichir ou d'orienter le parcours des jeunes.

Bien que le pass soit individuel, il devra tout de même permettre l'organisation d'animation collective par une association ou autre structure à partir d'un bon plan proposé sur la plateforme, ou prévoir des propositions de bons plans « organisés ». Cela sera la garantie indispensable pour la participation d'une partie des jeunes.

Le dispositif peut aussi être l'occasion de demander aux partenaires sous convention (comme les scènes nationales ou maisons de la culture) de prévoir des propositions financières et d'accessibilité pour les jeunes ; ce qui serait traduit en bons plans et affichés sur le portail.

### **L'évaluation du dispositif**

Quelle sera l'évaluation faite sur le dispositif ? Des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs sont-ils fixés à différentes échéances, afin de s'orienter vers des axes de progrès ? À ce sujet, le CESER aurait aimé disposer d'un bilan récent du dispositif chéquier CLARC. Cela aurait permis de voir les points positifs, les lacunes et les marges de progrès possibles.

### **L'accessibilité de la plateforme**

Une vigilance particulière devra être apportée en termes d'éthique et de confidentialité des données (particulièrement en période électorale). La Région se devra d'être exemplaire à ce sujet. Ainsi, il semble indispensable d'accéder à la plateforme sans devoir systématiquement s'identifier, afin de ne pas avoir un sentiment de fichage.

En termes d'égalité d'accès, il demeure en effet indispensable que les jeunes qui ont difficilement accès au numérique puissent disposer d'une carte ; il est essentiel d'aller plus loin en favorisant le développement d'espace numérique ouverts quelques soirées par semaine et une partie du week-end.

La plateforme se devra d'être inclusive en offrant les mêmes droits pour les jeunes en situation de handicap ; les bons plans devront préciser si le lieu et la proposition sont accessibles à tous.

Quelle articulation sera faite entre le pass et la stratégie qui sera prochainement déclinée ? Il ne faudra pas se limiter à un portail qui porterait à lui seul des ambitions fortes : se cultiver, se former, se divertir... C'est pourquoi le CESER propose dans une contribution succincte les principaux enjeux attendus.

## **CONTRIBUTION SUR LA POLITIQUE JEUNESSE**

La politique jeunesse devra s'attacher à répondre à trois enjeux majeurs :

- résoudre rapidement les questions de gouvernance associant largement les acteurs : institutions et associations jeunesse notamment, en leur donnant une place réelle et pas seulement dans l'application d'une orientation régionale ;
- analyser la demande sociale des jeunes ;
- être directement liée aux politiques de territoire.

### **La gouvernance**

Le pass pour les jeunes traduit la volonté du Conseil régional de sortir de ses compétences en termes de publics jeunes touchés et de domaines d'action. Il est indispensable que cette dynamique se retrouve dans la stratégie régionale jeunesse, qui sera présentée en octobre prochain. La cohérence avec les services de l'État va devoir être trouvée et cela dans des délais courts d'autant que si le rapprochement existe déjà, la proximité est encore à atteindre.

La réussite de la stratégie régionale jeunesse demandera d'associer l'ensemble des acteurs intervenant auprès des jeunes, en leur reconnaissant une expertise réelle grâce à la connaissance qu'ils ont des publics jeunes.

### **Les besoins des jeunes**

Dans cette période de vie où tout est en construction dans un environnement fluctuant, des orientations et des actions fortes peuvent servir de lignes directrices, tout en restant ouvert à des adaptations qui tiendront compte de la demande des jeunes et des organisations de jeunesse. Cela suppose une analyse continue de la demande sociale et une volonté collective d'adapter les actions en cours de route. Différentes formes de recueil de leur demande peuvent être prévues passant par un portail internet ou non. Mais dans tous les cas, pour être efficace, cela nécessite une animation territorialisée.

La désillusion d'une partie des jeunes est réelle, non pas envers l'intérêt général ou le collectif mais envers notre système démocratique représentatif et les missions portées par les collectivités ou services de l'État et globalement tout ce qui ressemble à une forme institutionnelle. Rétablir la confiance supposera évidemment de rendre visibles et lisibles nos actions concrètes et coordonnées (celles du Conseil régional, de l'État et de tous les acteurs intervenant auprès des jeunes) mais aussi d'être à leur écoute en maintenant un lien. Un lien réel qui ne soit pas uniquement une proposition de services divers ou des animations descendantes leur proposant de répondre à une enquête ou de participer à un débat à la thématique définie ailleurs, mais susciter leur envie d'échanger entre eux et avec tous les acteurs agissant pour eux. Pour cela, la stratégie pourra s'appuyer sur les corps intermédiaires qui sont encore les plus convaincus de l'intérêt de faire avec les services publics.

### Le lien avec les politiques de territoire

Les politiques jeunesse actuelles dans les territoires s'intéressent très souvent davantage aux jeunes de moins de 16 ans ou 18 ans (enfants et adolescents) mais très peu de politiques jeunesse locales s'intéressent aux jeunes après 16 ans (en dehors des conseils de jeunes de certaines communes ou quartiers ou de quelques initiatives à la marge). Le Conseil régional montre le souci d'endosser de manière pleine et entière sa nouvelle responsabilité de chef de file des actions territoriales jeunesse. Via celle-ci, pourra-t-il insuffler aux collectivités locales des volontés d'extension de leur politique jeunesse à la classe d'âge des 16-25 ans ? L'interface jeunes/Conseil régional souhaitée et exprimée dans le présent rapport pourrait être actionnée en amont de la mise en œuvre d'une politique jeunesse locale. Nous pouvons imaginer que le Conseil régional soit force de proposition plus en amont pour relever un besoin sur un territoire et encourager la mise en œuvre d'une politique jeunesse, tout en croisant avec les besoins identifiés localement pour une inscription possible dans les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

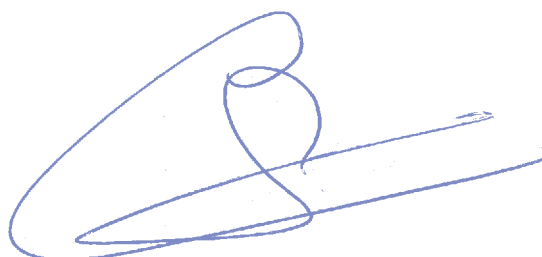
La politique jeunesse devra s'appuyer sur un principe de discrimination positive dans les territoires, c'est-à-dire favoriser les territoires où il existe des manques et où les jeunes ont moins facilement accès à l'information et à l'aide ; en particulier les territoires ruraux, mais également les quartiers prioritaires.

Le CESER rappelle sa proposition faite dans le cadre de sa contribution au SRADDET « Mettre en place la gratuité réelle des déplacements en transports publics des jeunes en région ». Cette proposition rejoint celle formulée par le Conseil régional de la jeunesse dans sa contribution de décembre 2017. La mesure permettrait de lutter contre les inégalités territoriales, tout en participant au défi de la transition écologique.

### Conclusion

Le CESER salue la volonté du Conseil régional à s'engager pleinement dans son nouveau rôle de chef de file des questions de jeunesse. Le dispositif présenté s'adressant à tous les jeunes, il gagne en lisibilité et efficacité. L'articulation entre les autres services et plateformes existants devra être particulièrement soignée, sous peine d'être un simple « bouquet de services ». **Si la gouvernance et le fonctionnement de « Yep's » s'inscrit dans une démarche participative et collaborative de tous**, cela peut fortement contribuer à sa reconnaissance et son appropriation par les acteurs et les jeunes eux-mêmes. Le CESER attend la même ambition en termes de stratégie régionale jeunesse à venir.

Avis adopté à l'unanimité.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Éric CHEVÉE



# **INTERVENTIONS DES GROUPES**



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

**Avis du CESER relatif à : le PASS POUR LES JEUNES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**Intervention de Madame : Patricia LAUPIN**

**Au nom du groupe : FORCE OUVRIERE**

Monsieur le Président, Madame/Monsieur les Vice-président(e)s, chers collègues,

Nous tenons à féliciter Mme la rapporteure et le chargé de mission pour la qualité de cet avis qui est extrêmement complet et auquel nous adhérons.

C'est pourquoi nous n'interviendrons que sur quelques points.

### **LA MISE EN PLACE DE CE PROJET TRES AMBITIEUX**

La plateforme est prévue d'être opérationnelle en septembre 2018. La Région a-t-elle établi un plan de communication à la hauteur de ses espérances pendant les mois de juillet et d'août ?

Les moyens humains et financiers sont-ils bien définis et suffisants ? Au vu des sommes débloquées pour l'instant nous restons très réservés sur ce point.

La Région Centre Val de Loire envisage-t-elle une délégation de service public pour faire vivre cette plateforme qui nécessitera une très grande réactivité si l'on veut qu'elle soit menée « pour les Jeunes et par les Jeunes » ?

### **LA NECESSITE DE L'OUTIL INFORMATIQUE VA POSER PROBLEME**

En effet, quid des zones blanches qui touchent surtout les territoires ruraux ?

### **L'APPEL A LA PARTICIPATION D'ASSOCIATIONS ET DE PARTENAIRES DE LA JEUNESSE.**

La Région devrait penser aux associations de maires ruraux, pour toucher les campagnes, car ces derniers sont au cœur des problématiques de leurs concitoyens.

La mobilisation des partenaires Jeunesse va être très difficile car la Région doit prévoir un plan de formation et d'information qui nécessitera encore des moyens supplémentaires tant pour elle-même que pour les partenaires qui devront jouer « le jeu » pour que cette plateforme vive et perdure et ne soit pas simplement un nième essai de plan de communication pour les Jeunes.

### **LE NOM DE CETTE PLATEFORME**

Pour terminer, une dernière question sur la signification de « YEP'S », terme que ni les Jeunes, ni les moins jeunes ne connaissent.

Notre groupe Force Ouvrière votera favorablement l'avis.





## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 juin 2018

**Avis du CESER relatif à l'avis sur le pass pour les jeunes de la région Centre**

**Intervention de Madame : Gouineau**

**Au nom du groupe : UNSA**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

L'Unsa a pris connaissance de l'avis sur le pass pour les jeunes et ne s'exprimera que sur la première partie. Nous interviendrons sur la politique jeunesse à l'automne.

Après le chéquier CLARC, la nouvelle application devra continuer de faciliter l'accès à la culture et aux loisirs mais surtout, son objectif premier sera d'apporter aux jeunes de l'information concernant leurs droits. Droits sur la formation, l'emploi, la santé, le logement essentiellement. Pour être réellement efficace, il faudra faire réseau. Comment et auprès de qui seront recensés les animations ? Comment et auprès de qui TOUS les jeunes accéderont à l'information ?

Afin de réduire les inégalités, l'accès par tous est essentiel. Rendre cet accès réalisable uniquement par inscription et selon un statut nous semble limitant et ne prend pas en compte l'évolution du parcours personnel.

La facilité d'accès, la qualité de l'information et sa lisibilité sont des éléments majeurs pour garantir une égalité d'accès efficiente.

Nous nous interrogeons sur la mise en service dès septembre. L'application sera-t-elle vraiment opérationnelle ? Une évaluation est-elle prévue ? Les critères doivent être définis dès aujourd'hui afin d'ajuster les paramètres d'utilisation.

L'Unsa soutient l'avis proposé.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

### **Avis du CESER relatif au « Pass pour les jeunes en région Centre Val de Loire »**

#### **Intervention de Madame B. REAILI**

#### **Au nom du groupe CFDT**

Monsieur le Président, Cher.e.s collègues,

La CFDT est attachée aux politiques qui permettent aux jeunes de se former, de vivre, de travailler dans notre région, ce qui n'exclut pas des expériences de mobilité nationale et internationale.

Passer du chèque-jeune à un bouquet de services numériques participe de l'attractivité régionale. La CFDT salue l'ambition de leur confier des pouvoirs (pouvoir de s'informer, de se divertir, de s'engager, d'apprendre et de se former, d'expression et d'actions).

#### 1. Donner des pouvoirs réels aux jeunes

C'est leur permettre de faire des choix et d'être acteurs de leur vie, d'entrer dans la vie d'adulte, à leur rythme, c'est affirmer que chaque jeune sera accompagné dans cette construction de soi, dans la dignité, sans risques de ruptures : cela répond à notre principe républicain d'égalité

Pour la CFDT, les pouvoirs doivent répondre aux besoins fondamentaux des jeunes afin qu'ils se construisent une jeunesse éclairée et digne ; il est urgent d'être ambitieux et de leur offrir les pouvoirs dont ils ont besoin, en tenant compte de leur âge :

- Pouvoir de se loger décemment
- Pouvoir d'être mobile rapidement
- Pouvoir d'être soigné et de bénéficier d'une médecine de prévention
- Pouvoir d'être formé, conseillé, accompagné dans leurs apprentissages au quotidien
- Pouvoir d'occuper un premier emploi ou d'avoir un revenu décent

Des partenariats durables avec les acteurs des territoires permettront d'offrir un bouquet de services numériques complet. L'attractivité pour nos territoires en sera renforcée et le solde migratoire négatif des 15-24 ans s'inversera.

#### 2. Communiquer efficacement sur ces pouvoirs

La plateforme Yep's, déclinée sous des formats numériques intuitifs répond aux usages des jeunes : il conviendra d'adapter la communication en fonction des modes et des évolutions technologiques. Les moyens de diffusion doivent être diversifiés : aller à la rencontre des jeunes, utiliser l'ENT de l'établissement scolaire, investir le Parcours Avenir dès le collège.

Pour la CFDT, rendre la plateforme efficace c'est aussi informer les jeunes de leurs droits au plus tôt car la citoyenneté se construit. A 15 ans, les élèves « à l'heure » quittent le collège. Or, avec le retour du redoublement en primaire et au collège, nous aurons assurément des élèves qui auront plus de 15 ans en fin de collège. Ces jeunes devront être informés de leurs pouvoirs à leurs 15 ans, sans qu'ils aient à attendre une affectation en lycée ou en CFA, Ils n'ont pas à subir le feuilletage administratif.

### 3. Evaluer le projet sous l'angle de l'égalité des chances et de la citoyenneté

La démarche d'évaluation est importante pour construire les bonnes stratégies : les critères et indicateurs d'évaluation du projet Yep's sont à définir en amont.

Il s'agira bien de ne laisser aucun jeune sur le bas-côté : ni celui qui subit la fracture numérique, ni celui qui n'a pas le matériel adapté, ni celui qui est en décrochage scolaire, ni celui qui est en décrochage social. La pauvreté, un logement inadapté ou éloigné sont autant de difficultés à anticiper par des politiques territoriales combinées et efficaces.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

**Avis du CESER relatif au Pass pour les jeunes en région Centre-Val de Loire**

**Intervention de Monsieur Jean-Claude MOREAU**

**Au nom du groupe : Agricole**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Le groupe agricole partage l'avis de notre rapporteure concernant le « Pass » pour les jeunes en Région Centre Val de Loire. Comme l'avis le mentionne, il est de tout intérêt d'inscrire ce « Pass » dans le cadre plus général d'une politique jeunesse attendue pour l'automne.

Pour le groupe agricole cet avis est d'autant plus remarquable que la question de la jeunesse est un point stratégique pour les territoires ruraux. A cause du vieillissement généralisé de ces territoires les jeunes représentent un poids démographique de plus en plus faible. Pour avoir une influence compensant leur situation générationnelle il faudrait donc que leur dynamisme soit inversement proportionnel à leur place.

Or, sur ces territoires il est courant de se dévaloriser, de considérer « qu'ailleurs, c'est mieux ». De plus, chacun sait que l'éloignement des jeunes est presque une donnée inévitable (études post bac entre autre). Et loin de juger que cet éloignement peut-être temporaire soit une pénalisation, nous considérons que cela est un atout qu'il ne faut pas gaspiller. Comment ne pas perdre le jeune de nos territoires ? Comment imaginer que « ici, je me plairais bien à créer quelque chose. »

Oui, il faut créer une stratégie d'attractivité pour les jeunes, ceux de nos territoires. Convenons tout d'abord que si l'intérêt d'un jeune rural à s'installer sur son territoire dépendra en partie de l'entourage familial observons que l'innovation y est aussi un enjeu et peut valoriser des formations de très bon niveau. Les expériences de tutorat et de parrainage peuvent créer des transitions vers la professionnalisation en agriculture en artisanat en création d'entreprises. Mais l'expérience locale montre toute l'importance d'événements structurants sur lesquels les jeunes depuis leur enfance pourront s'exercer. Nous pensons ici aux événements culturels, sportifs, solidaires pour peu que les jeunes y soient associés et aux dispositifs créés à leur intention Les continuités d'intérêt, façonnées dès le plus jeune âge peuvent inciter un jeune à se réinvestir sur son territoire d'origine. Acteur parmi d'autres, le jeune adulte pourra peut-être intégrer que son territoire d'origine est un territoire d'accueil et que son intention de réalisation professionnelle a aussi des possibilités de réalisation : il y a tellement de pistes pour créer de la valeur ajoutée aux productions de nos territoires.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 Juin 2018

**Avis du CESER relatif au Pass pour les jeunes**

**Intervention de Madame : Aline MERIAU**

**Au nom du groupe : GEI**

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,  
Je m'adresse à vous au nom des entreprises.

Nous nous félicitons que la Région Centre val de Loire prenne la jeunesse comme une priorité notamment pour 2018.

En effet, la Région compte 280 000 personnes de 15 à 24 ans, soit 11% de la population, avec 17% de jeunes sortis du système scolaire et non diplômés.

Jusqu'à quel âge est on considéré comme jeune en Centre Val de Loire ?

Il serait nécessaire de bien le définir et non pas le différencier par l'âge et / ou le statut, suivant l'aide.

Afin de rendre plus lisible l'offre aux jeunes, la Région a souhaité créer une nouvelle plateforme dénommée Yep's.

Une ènième entrée : le portail administratif de la Région Centre via son site internet, Etoile, la communauté jeunesocentre, SPRO, e-logement ...

Mais d'abord que signifie Yep's. Ce n'est guère parlant y compris pour les jeunes !  
Rassurons nous, ils sauront se l'approprier.

Nous attirons le fait qu'aujourd'hui celle de e-logement est méconnue des organismes de formation, des instances consulaires, des branches professionnelles, et encore plus du grand public.

A l'heure où le gouvernement fait une priorité nationale concernant l'apprentissage, nous souhaitons que le lien entre jeunesse et monde économique soit plus prégnant.

En effet, l'orientation est importante et le jeune souvent mineur devrait pouvoir tester ses appétences à un métier. Pour cela, il doit se déplacer et se loger à proximité de l'entreprise ou de l'établissement le recevant en découverte.

Il en est de même pour un jeune cherchant une entreprise, une collectivité, afin de pouvoir signer un contrat en alternance.

En effet, en 2014, le pôle BTP a réalisé une enquête sur les freins à l'apprentissage en Région Centre. Le logement est un véritable frein pour le jeune mineur, en plus de celui de la mobilité. Pour un jeune majeur, la difficulté du logement est aussi présente.

Il serait nécessaire de valoriser cet outil e-logement et surtout trouver des lieux d'hébergement chez l'habitant. A ce jour très peu sont référencés à titre particulier, et encore moins en ruralité.

Nous connaissons tous dans notre entourage une personne en capacité de recevoir un jeune au cas par cas, ce qui pourrait remettre du lien social et intergénérationnel dans nos centres bourgs, notamment dans les milieux ruraux où la demande est la plus importante.

Notre Région serait encore plus attractive et permettrait aussi de réduire le taux de chômage des jeunes, actuellement de 25%.

C'est pourquoi, nous demandons que la plateforme Yep's intègre le lien vers e-logement.

Je vous remercie.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

**Avis du CESER relatif au Pass pour les jeunes en région Centre-Val de Loire**

**Intervention de Madame Martine RICO**

**Au nom du groupe: AIESSE**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

Le groupe approuve le dispositif Pass qui vise à regrouper toutes les offres de la Région destinées aux jeunes de la tranche d'âge 15/25 ans, quelque soit leur statut. Ainsi toutes les aides en matière de culture, sport, premiers équipement, mutuelle étudiante seront regroupées. Le Pass Yep's permettra aussi l'accès à la restauration et au transport. Qu'en est-il pour l'internat ? Le tout sera géré par support numérique, *pour s'adapter aux nouveaux usages des jeunes* comme indiqué dans l'annexe 1. Le lien se fait avec la famille pour permettre par exemple le remboursement du premier équipement ? Doit-on comprendre qu'il ya un lien avec le paiement des prestations et donc, pour une partie des jeunes, avec leur famille qui règle les factures ?

Même si le groupe ne doute pas de l'attention que la Région portera au respect de la réglementation de la CNIL et à celui du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), il aurait apprécié d'avoir plus de détail sur les modalités d'identification du bénéficiaire.

En effet, la photo numérique sera utilisée ainsi qu'un identifiant, mais lequel ? Rien n'est précisé dans les documents soumis à l'avis du CESER. A partir de quel moyen le lien sera-t-il fait entre le jeune et sa famille par exemple pour le remboursement de la prise en charge du premier équipement ? Quels éléments de l'état civil seront demandés ? Quel est l'identifiant qui permettra de suivre le jeune de son statut d'élève à celui d'apprenti ou d'étudiant ? Le groupe préfère dire par avance qu'il s'oppose à l'utilisation du Numéro d'Inscription au Répertoire des Personnes Physiques (NIRPP) communément appelé numéro de sécurité sociale.

D'autre part, si le jeune en statut d'élève et mineur a forcément un lien avec sa famille il n'en n'est pas forcément de même quand il passe sous un autre statut. Quelle assurance y a-t-il que toutes les informations concernant ses parents seront effacées et donc que tout lien sera coupé dans le dispositif ?

Enfin, le groupe demande que les tests soient pointus et aillent dans le détail sans rien négliger sachant que les délais sont courts. Mais il nous paraît impossible que des bugs ou des dysfonctionnements aboutissent à ce que des jeunes ne puissent bénéficier des aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Sans faire de comparaison avec Parcoursup, cette plateforme mise en avant avec de grandes promesses ne satisfait pas tous les utilisateurs, notamment ceux qui ont accepté leurs vœux par Smartphone. Pour que l'informatisation des dispositifs donnent satisfaction aux usagers, il ne suffit pas de faire de simples clics sur un écran, encore faut-il que l'application soit conviviale, ergonomique et surtout qu'elle fonctionne à la hauteur des annonces et rende le service attendu par l'utilisateur.





## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 juin 2018

### **Avis du CESER relatif au PASS jeunes**

### **Intervention de Monsieur Yves BARON**

### **Au nom du groupe CGT**

Cinquante ans après Mai 68, nous rappellerons cette déclaration de Jean-Paul SARTRE à la Sorbonne : la jeunesse, c'est l'avenir de la France ! La jeunesse, c'est l'avenir de la région Centre Val-de-Loire !

Dans cette droite ligne, la volonté de la Région de faire de la jeunesse la priorité de son action ne peut être que soutenue et nous soutenons l'avis présentée par notre Rapporteuse, les analyses et les propositions qu'il contient.

#### **Sur la plateforme PASS JEUNES et son animation :**

Nous soutenons les deux conditions préalables : être connue de tous et associer largement les acteurs comme la sensibilisation aux thématiques essentielles : emploi, formation, accès aux soins, prévention, sport et culture. Nous souhaitons que la protection des données soit assurée et mise en place.

L'accès à la culture c'est aussi la participation à des projets musicaux, à des festivals voire à la création de festivals en étant force de proposition en lien avec les structures qui pourraient prendre en compte leurs projets.

C'est aussi disposer de locaux dédiés pour se réunir, créer, répéter. C'est aussi d'avoir l'assurance de pouvoir d'exprimer son art, ses créations en public.

#### **Une jeunesse actrice de son avenir**

Nous partageons l'idée que pour que la jeunesse ait confiance, elle doit être force de propositions et de projets et que ceux-ci doivent pris en compte ce qui pose la question importante de la gouvernance dans laquelle les jeunes devront être acteurs et décideurs.

#### **L'enjeu d'associer tous les acteurs – les besoins des jeunes**

Nous sommes convaincus que l'ensemble des associations de jeunesse (associatives, lycéennes, universitaires, syndicales...) sont insuffisamment associées dans leurs pluralisme et qu'il y a là un défi à surmonter. Ce pluralisme n'obère pas une identification de l'ensemble des besoins de la jeunesse.

La grave désillusion envers notre système démocratique nécessite une large adhésion à ce dispositif qui se veut ambitieux

#### **Les liens avec les politiques de territoires**

Nous approuvons la proposition que les besoins des jeunes s'inscrivent dans les contrats de solidarité territoriale et nous approuvons la proposition de favoriser ceux qui ont moins qu'il s'agisse de quartiers défavorisés ou de territoires ruraux délaissés.

Nous tenons enfin à rappeler et à soutenir la proposition de gratuité des transports pour les jeunes, les étudiants dès lors qu'ils se détournent des transports collectifs pour des raisons de coût.

La lutte contre la fraude et 100% de contrôle dans les TET et TER doivent permettre de financer cette mesure.

Pour conclure, nous citerons Balavoine qui fut un moment porte parole d'une jeunesse oubliée :

La jeunesse est une douleur en manque de compréhension

Puisse ce « PASS jeunes » en être le vecteur !

Nous soutenons et voterons l'avis.